

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

GROUPEMENT DE COMMANDES

1. OBJET DE LA CONSULTATION : Travaux d'assainissement et d'aménagement de voirie, rue des Lilas sur la commune de La Bruffière

2. POUVOIR ADJUDICATEUR : Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique entre les organismes suivants :
- Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- Commune de La Bruffière

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
Les sièges du coordonnateur est situé : 35 avenue Villebois Mareuil – Montaigu - 85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex.
Il aura en charge de signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.
Tél : 02.51.46.45.45 - Représentant : M. Antoine CHEREAU, Président - Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Codes	Description
45232410-9	Travaux d'assainissement
45112500-0	Travaux de terrassement
45233252-0	Travaux de revêtement de rues

4. PROCEDURE DE PASSATION : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

5. ALLOTISSEMENT : Il n'est pas prévu de décomposition en lots. L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

6. TYPE ET FORME DE CONTRAT : Aucune disposition particulière n'est prévue. Il s'agit d'un marché ordinaire.

7. DUREE DES PRESTATIONS: L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Le délai d'exécution des travaux est défini conformément au calendrier prévisionnel du pouvoir adjudicateur. Chaque candidat doit remettre un planning détaillé, à barres et par phases, au regard du calendrier prévisionnel d'exécution.

8. VARIANTE « LIBRE » A L'INITIATIVE DES CANDIDATS » : Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux dispositions des articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une seule offre variante. Chaque candidat pourra seulement proposer une offre "variante" en plus de son offre de base (une seule offre variante autorisée), en cohérence avec les caractéristiques décrites dans le cahier des clauses techniques particulières.
En tout état de cause, la variante devra être motivée et accompagnée d'un descriptif précis, avec sa mise en œuvre détaillée. Toute proposition de variante qui ne respecte pas les exigences minimales et les limites imposées sera rejetée.

9. VARIANTES « EXIGEES » : Aucune variante exigée de type prestation alternative n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

10. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE): Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est demandée par le pouvoir adjudicateur.

11. MODALITES DE FINANCEMENT : Fonds propres des membres du groupement de commandes. Paiement par mandat administratif sous 30 jours, à compter de la réception de la facture.

12. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION : A consulter et télécharger gratuitement sur le site www.marches-securises.fr (Pouvoir adjudicateur: Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, coordonnées ci-dessus).

13. FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT: En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

13. LISTE DES DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT : La liste des pièces de la candidature et du dossier d'offre à remettre par le candidat sont précisés à l'article 6.1 du règlement de la consultation.

14. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : Les critères et sous-critères d'attribution sont précisés à l'article 8.2 du règlement de la consultation (RC).

15. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES : Les offres devront parvenir **avant le jeudi 07 juillet 2022 à 12h00** sur le profil acheteur www.marches-securises.fr.

16. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

Renseignement(s) administratif(s) : Service Commande Publique - Tél. : 02 51 46 45 45.

Les candidats pourront également transmettre leur demande de renseignement technique par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-securises.fr>

18. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES - 6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00

19. INFORMATIONS DIVERSES : Offre en français et en euro Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats du classement, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres correspondant aux besoins du pouvoir adjudicateur.

20. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 09 juin 2022.